

DÉLIBÉRATION N°88

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul CHONION, Adjoint au Maire ;

Vu la loi n°95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics ;

Vu les articles L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Vu le rapport du délégataire concernant l'année 2025 ;

Vu la présentation du rapport du délégataire en commission consultative des services publics locaux en date du 14 septembre 2026 ;

Vu le rapport annuel présenté par Madame la maire, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire concernant l'exécution du service public de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2025 ;

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2025.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2026 0924-ADEL IB_88_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35

Convoqués le : 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, Maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Madame Sandrine PONSOT, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Nadia FRANÇOIS, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Monsieur Anthioman Cissé.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Cédric BLANC	à	Monsieur Teddy ROBIN
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Madame Nadia FRANÇOIS

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.